

À l'attention des intervenants

En tant qu'intervenant auprès des familles, quel que soit votre rôle : éducateurs en service de garde, en centre de la petite enfance ou en milieu scolaire; intervenant social en milieu scolaire ou institutionnel, professeur, etc., par votre fonction vous êtes en première ligne et pour cette raison vous êtes à même de détecter les premiers signes de conflits entre les parents, les changements de comportement du parent (discours dénigrant l'autre parent [médisance, sous-entendus malveillants, tristesse, manque d'entrain, etc.], les changements de comportement de l'enfant [anxiété, colère, agressivité, retrait social, etc.]).

Il s'avère important de vous manifester le plus tôt possible en nommant vos constats [Je constate que..., vous semblez stressé, amer, en colère ou... votre enfant semble nerveux, stressé, en colère, triste, etc.]. Toutefois, il vous est probablement déjà arrivé de vous sentir coincé entre l'arbre et l'écorce dans des situations de conflits parentaux lors de la séparation ou le divorce de couples que vous avez rencontrés dans le cadre du travail. Autant il est important de vous manifester rapidement, autant il est souhaitable de vous retirer le plus tôt possible afin d'éviter de vous immiscer au sein du dit conflit; en nommant vos limites personnelles dans le présent contexte et en dirigeant les personnes soit vers la trousse soit vers les ressources appropriées.

Avec l'enfant la méthode à privilégier est d'aborder directement le sujet [J'ai appris que tes parents se séparent... comment vas-tu? Est-ce que tu as envie qu'on en parle, etc.]. Au final, laisser savoir à l'enfant que vous allez aider ses parents en leur remettant un document qu'ils vont pouvoir consulter pour leurs propres besoins, pour l'aider lui comme enfant et que ce n'est pas son rôle à lui d'aider ses parents.

À l'attention des intervenants (suite)

Cependant, la meilleure façon de vous positionner tout en démontrant de l'empathie pour les parents est de leur laisser savoir, délicatement, mais clairement, que ce qui vous préoccupe d'abord et avant tout ce sont leurs enfants. En vous préoccupant des conséquences, des changements, des émotions auxquels l'enfant est confronté, sans compter l'adaptation dont il devra faire preuve, bref en restant concentré sur l'enfant, vous éviterez de divulguer des informations confidentielles concernant l'un ou l'autre parent.

Souvent les parents qui s'entredéchirent vont chercher des alliés et vont utiliser ce qui leur est dit par un tiers contre l'autre parent, qui lui, comprendra que vous êtes contre lui. C'est pourquoi le fait de vous concentrer sur les enfants s'avérera la plus efficace des positions. Afin d'éviter les imbroglios de communication et d'avoir à gérer une situation difficile avec les parents, vous êtes invités à bien prendre connaissance du présent document afin de pouvoir l'utiliser le plus efficacement possible le moment venu.

Outil : Si la situation devait perdurer, il vous est suggéré d'utiliser la technique du disque rayé [ou disque qui saute] dès qu'un parent reprend un comportement qui n'est pas souhaité, vous prononcez une phrase [choisie d'avance], toujours la même [sans rien changer] et vous la répétez toujours sur un ton calme et ferme.

Ex. : Un parent [bien que la trousse lui ait été présentée et qu'une conversation ait eu lieu avec lui] tente encore une fois de dénigrer l'autre parent; vous lui répondez : « Je comprends que vous n'êtes pas content[e], mais je ne peux rien faire pour vous aider! » — Oui, mais... [la personne tentera de poursuivre]... — Je comprends que vous n'êtes pas content[e], mais je ne peux rien faire pour vous aider! » Et vous le répétez tant et aussi longtemps, qu'il le faudra pour que la personne abandonne. Et surtout, vous pouvez lui rappeler qu'il a en sa possession la trousse et qu'il a intérêt, pour lui, mais surtout pour le bien de l'enfant, à la consulter. De plus vous pouvez l'inviter à entrer en contact avec une ou des ressources qui peuvent lui venir en aide et lui rappeler de ne pas hésiter à le faire.

Ce feuillet est issu d'un document intitulé « TROUSSE D'INFORMATION CONFLIT DE SÉPARATION ». Pour le consulter, vous pouvez vous adresser à la direction de votre établissement qui en a un à disposition ou vous pouvez vous rendre sur le site Internet : associationla-source.com dans la section outils.